

Prime aux producteurs de viande ovine de zones non défavorisées de l'Irlande et de l'Irlande du Nord

1996/0102(CNS) - 23/07/1996 - Acte final

OBJECTIF : octroyer une prime supplémentaire aux producteurs de viande ovine de zones non défavorisées de l'Irlande et du Royaume-Uni en ce qui concerne l'Irlande du Nord afin de compenser une perte de revenu importante que ces producteurs ont subi durant le printemps 1995 suite à des prix de marché extrêmement bas pour la période de l'année. **MESURE DE LA COMMUNAUTE** : Règlement 96 /1452/CE du Conseil. **CONTENU** : une prime supplémentaire de 6,50 écus par brebis est accordée pour la campagne de commercialisation de 1995 aux producteurs affectés d'Irlande et du Royaume-Uni en ce qui concerne l'Irlande du Nord. **ENTREE EN VIGUEUR** : 29/07/96.